COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **PARENT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 15 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur Vincent TOURLONIAS, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Vincent TOURLONIAS, Jean-Louis NAVARON, Sylvie EVON, Stéphanie WACKER, Jean-Yves GAUMY, Eric REDFORD, Jérôme PROUHEZE, Eric BISCARRAT, Nadège FAURIAT, Thierry VOISIN, Marlène REIX, Marie-Pierre BESNIER, Damien BOUCHE.

Absents excusés : Joëlle BOURASSEAU-VEILLAULT.

Secrétaire de séance : Nadège FAURIAT

1. AGGLO PAYS D'ISSOIRE : RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur Jean-Louis NAVARON, adjoint aux finances, donne connaissance du rapport définitif 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglo Pays d'Issoire et plus précisément des détails pour la commune de PARENT :

L'attribution de compensation 2020 a été corrigée (transfert eaux pluviales 2019), il y aura donc une régularisation de + 1096,44 €

- L'attribution de compensation définitive pour 2021 est de **117 914.16 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 29.06.2021, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2021,
- Prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

2. SIEG 63: TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne connaissance des différents projets de travaux d'éclairage public et des propositions faites par le SIEG-Territoire Energie 63.

Il précise que ces travaux sont pris en charge à 50% par le Syndicat, par le biais d'un fonds de concours après signature d'une convention.

- Illuminations 2021/2022 : rajout de guirlandes

Coût 680 €

Reste à charge de la commune : 340 €

- Complément éclairage Place de la Mairie : pose d'un candélabre et fourreaux de réserve borne de recharge électrique

Coût 3 400 €

Reste à charge de la commune : 1 700 €

Rénovation éclairage public en Led : Le diagnostic établi par le syndicat intercommunal «Territoire d'Energie » fait apparaître que, sur la commune, 241 points lumineux peuvent être considérés comme vétustes ou énergivores.

Un programme d'action sur 3 ans devrait permettre la modernisation de l'ensemble des candélabres.

Le programme 2022 concerne essentiellement le centre bourg, 64 anciens luminaires seront remplacés et équipés de la technologie LED avec un flux lumineux exclusivement orienté vers le sol pour ne pas créer de pollution lumineuse.

Ces lampes, nettement moins gourmandes en énergie, devraient générer une économie de 4 580€ par an par rapport à la technologie actuelle et aura également un effet bénéfique pour l'environnement et le climat : une fois que tous les luminaires de la commune seront passés à la LED, c'est près de 9 tonnes d'émissions de CO2 par an qui seront évitées.

Coût 57 616.56 €

Reste à charge de la commune : 23 680.57 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux et autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec le SIEG-Territoire Energie 63.

3. PERSONNEL COMMUNAL

1- Tableau des effectifs : Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau suivant au 1er janvier 2022 :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Mairie	Administrative	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Secrétaire de mairie	35	NON	1	0
Services techniques	Technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent chef	35	NON	1	0
Services techniques	Technique	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	Agent technique polyvalent	35	NON	1	0
Ecole	Sociale	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	ATSEM	35	NON	1	0
Ecole/cantine	Sociale/technique	ATSEM /agent périscolaire	Agent scolaire et périscolaire	30	OUI	1	0
Cantine	Technique	Adjoint technique	Agent périscolaire polyvalent	25	OUI	1	0
Services Fechniques	Technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	20	OUI	1	0

2- <u>Recrutement de personnel non-titulaire</u>: Pour rappel, le recrutement de contractuels dans la fonction publique territoriale est possible uniquement, par délibération du conseil municipal, dans certaines conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter du personnel non-titulaire dans les cas suivants :

- Remplacement d'un agent permanent titulaire ou contractuel momentanément absent
- Pour accroissement temporaire d'activité ou besoin exceptionnel, pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement.

3- <u>Détermination du taux de promotion pour avancements de grade :</u> il appartient au conseil municipal de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le conseil municipal décide de fixer à partir de l'année 2022 les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité et de soumettre ce tableau au Comité Technique du CDG 63 :

Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	50%	
	50% 100%	
	100%	
	100% 100%	
	Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe ATSEM Principal 2ème classe ATSEM Principal 1ère classe	

LOCATION BOX-GARAGE PLACE DE LA MAIRIE

Les travaux de réaménagement du parking de l'ancienne mairie sont en voie d'achèvement. Cet aménagement permettra au total le stationnement de 16 véhicules dont 5 dans des box fermés Il convient désormais de fixer les tarifs et les conditions de location de ces garages.

Le conseil, à l'unanimité, fixe le prix de location à 50 €/mois avec une caution de 200 €. Dans un premier temps, les box seront réservés aux personnes ne disposant pas d'espace de stationnement sur leur espace privé et résidant dans une rue du centre bourg. (plan ci-dessous) Un tirage au sort entre les personnes éligibles sera effectué en mairie pour désigner les locataires.



5. PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Destiné à accompagner les familles les plus en difficultés, le FSL accorde des aides à des ménages afin de leur permettre soit d'accéder à un logement décent, soit de s'y maintenir, concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

Il est placé sous la seule responsabilité juridique, financière et administrative des Départements. Son financement est assuré par le Département et des contributeurs volontaires tels que les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale et les bailleurs sociaux, ainsi que des contributeurs obligatoires tels que les distributeurs d'énergie ou d'eau, ou encore les opérateurs de téléphonie.

Devant l'accroissement de la demande sociale en lien avec l'augmentation du nombre de situation de précarité accentuée ces dernières années par la crise économique, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme souhaite renforcer la solidarité en faveur des personnes les plus défavorisées et les plus mal logées. C'est pourquoi, il sollicite l'ensemble des Maires des 443 communes du Puy-de-Dôme afin que ces dernières puissent contribuer à cet élan de solidarité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au FSL à hauteur de 0,20 € par habitant.

6. INAUGURATION DE LA NOUVELLE CANTINE

Date prévue : samedi 27 novembre à 11h. M. le Maire donne la liste des invités.

7. POINTS INFOS

Travaux :

- Cantine : Travaux terminés. Il reste quelques avenants à passer et le solde des subventions à percevoir avant de pouvoir établir le bilan financier définitif de l'opération.
- Parking ancienne mairie: Les box sont terminés. Les travaux de voirie vont commencer. L'achèvement est prévu pour la fin décembre.
- Monsieur le Maire évoque rapidement les futurs travaux à envisager : la traverse de la Gare, le parking des Marronniers, la poursuite du relampage, la rénovation des logements sociaux.

Urbanisme-Environnement

- Lotissement de « La Garde » projet conduit par GEO TERRAINS : les négociations avec les propriétaires ont bien avancé. Le projet prévoit 20 lots + 2 lots réservés à des logements sociaux.
- Commission Urbanisme le 9 novembre à 19h.
- Réunion publique Environnement le 22 octobre.

Animation

Commission animation le 26 octobre à 19h

Prochaines dates à retenir :

- 07 novembre : Café de la mairie à 9h30

- 11 novembre : cette année, les enfants de l'école seront là pour accompagner la cérémonie, le départ en défilé aura lieu à 10h45 devant l'école, 11 h au monument aux morts.
- 27 novembre : inauguration de la nouvelle cantine scolaire.
- 05 décembre : Café de la mairie.
- 08 janvier : vœux du Maire + galette CCAS + guinguette

Communication

- Site internet en cours de construction. Présentation de la page d'accueil. Contenu à mettre à jour.
- Bulletin municipal : article et photos à déposer pour le 24 novembre.

Commission le 10 novembre à 18h

QUESTIONS DIVERSES

- Le projet d'installation d'un espace de convivialité, de petite restauration et d commerce à la gare se confirme et devrait aboutir prochainement, avec l'aide de la SNCF et de la Région. Plus d'informations à venir.
- Voie verte : aire d'accueil prévue sous le pont au bord de l'Allier.

Séance levée à 21h30